REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°01000724

ARRETE DU MAIRE n°2024/10

Objet : Stationnement pour livraison

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 11/01/2024 par SBEBTP, agissant pour le compte de M.BUCCI en vue d'occuper le domaine public 12 et 14 rue Victor Hugo, afin d'effectuer un stationnement pour livraison de matériaux, le 22/01/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : SBEBTP est autorisé à occuper le domaine public 12 et 14 rue Victor Hugo, afin d'effectuer un stationnement pour livraison de matériaux.

Article 2 : Des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 16 janvier 2024

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (Gers)

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (GERS)